

Municipalité de Saint-Amable
Province de Québec
Comté de Verchères

À une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 2 septembre 2014, à 20 h, à la salle Simon Lacoste du complexe municipal, situé au 575, rue Principale.

À laquelle étaient présent(e)s, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant Mario McDuff, messieurs les conseillers Dominic Gemme et Pierre Vermette ainsi que mesdames les conseillères Monique Savard, Clairette Gemme McDuff et Nathalie Poitras.

Étaient absent(e)s : M. le maire François Gamache

Étaient également présent(e)s : La directrice générale, Mme Carmen McDuff et le greffier, Me Daniel Brazeau.

Ouverture de la séance par le président de l'assemblée.

L'ouverture de la séance est faite par monsieur le maire suppléant Mario McDuff en l'absence de M. le maire François Gamache.

181-09-14 **Adoption de l'ordre du jour de la séance.**

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Poitras, appuyé par madame la conseillère Clairette Gemme McDuff et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé. L'item « Varia » restera ouvert jusqu'à la fin.

Adoptée

182-09-14 **Approbation du procès-verbal de la séance d'août 2014.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Vermette, appuyé par madame la conseillère Nathalie Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'août 2014, tel que rédigé.

Adoptée

183-09-14 **Approbation des comptes du mois.**

Je soussignée certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses et engagements de fonds décrits dans les listes ci-jointes, et dont le sommaire apparaît ci-après :

Engagements 2014 (40 commandes)	54 642,91 \$
Dépenses du rapport 2014 (46 factures)	64 539,27 \$
Salaires 2014 (période 17)	119 770,86 \$
Total	238 953,04 \$

Signé ce 2^e jour de septembre 2014.

Carmen McDuff, directrice générale

CONSIDÉRANT les dépenses et engagements de fonds dont les listes sont jointes aux présentes, lesquelles listes indiquent les montants de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur, la date de la dépense ou engagement et de son échéance, ainsi que les codes budgétaires où elles sont imputées;

CONSIDÉRANT le certificat de crédits suffisants émis par la secrétaire-trésorière relativement à ces dépenses et engagements de fonds;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Dominic Gemme, appuyé par madame la conseillère Nathalie Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- 1^o d'autoriser lesdites dépenses et engagements de fonds indiqués sur les listes jointes à la présente.
- 2^o d'autoriser le paiement des dépenses tel qu'indiquées sur la liste jointe à la présente, suivant les dates d'échéance indiquées.

Adoptée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

184-04-14

Adhésion - Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) - Année 2014 (partie) et année 2015.

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Saint-Amable d'adhérer à la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

CONSIDÉRANT que pour les mois à venir de l'année 2014, les frais d'adhésion s'élèvent à 2 295,22\$ taxes incluses si la Municipalité s'engage à maintenir son adhésion en 2015, et que pour l'année 2015, les frais s'élèveront à environ 5 227,11\$ taxes incluses, le montant définitif devant être confirmé en fonction du nombre de citoyens qui habiteront alors la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Nathalie Poitras, appuyé par madame la conseillère Clairette Gemme McDuff et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER l'adhésion de la Municipalité de Saint-Amable à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), le tout pour les mois à venir de l'année 2014 à venir ainsi que pour l'année 2015;

D'AUTORISER le paiement des frais d'adhésion afférents, le tout selon les modalités mentionnées aux présentes.

Adoptée.

COMMUNICATIONS

S/O.

GREFFE

S/O.

SERVICE INCENDIE

185-09-14

Démission - Pompier.

CONSIDÉRANT que M. Alexandre Lecomte a avisé le directeur du Service des incendies qu'il démissionnait de son poste de pompier au service de la Municipalité, le tout prenant effet le 26 août 2014;

CONSIDÉRANT la lettre reçue à cet effet par le directeur du Service des incendies et annexée à son rapport de recommandation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Dominic Gemme, APPUYÉ par monsieur le conseiller Pierre Vermette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER et de prendre acte de la démission de M. Alexandre Lecomte de son poste de pompier au service de la Municipalité de Saint-Amable, cette démission étant effective en date du 26 août 2014.

Adoptée.

SERVICE DES LOISIRS CULTURELS

S/O.

SERVICES DES LOISIRS SPORTIFS

186-09-14

Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA), demande de subvention / accord 2014-2015, projets communautaires pour le Québec – Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière et désignation de mandataire aux fins du projet.

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière à être transmise par la Municipalité à Service Canada dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA), demande de subvention / accord 2014-2015, projets communautaires pour le Québec;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice du Service des loisirs sportifs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Vermette, APPUYÉ par madame la conseillère Clairette Gemme McDuff
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la directrice du Service des loisirs sportifs, Mme Stéphanie Lacoste, à procéder à la transmission d'une demande d'aide financière à Service Canada dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA), demande de subvention / accord 2014-2015, projets communautaires pour le Québec, le tout pour et au nom de la Municipalité de Saint-Amable;

DE DÉSIGNER la directrice du Service des loisirs sportifs, Mme Stéphanie Lacoste, comme mandataire de la Municipalité de Saint-Amable aux fins de ce projet, y compris pour la signature, pour et au nom de la Municipalité, de toute convention d'aide financière ou autre document requis pour donner effet aux présentes.

Adoptée.

SERVICES TECHNIQUES

S/O.

TRÉSORERIE

S/O.

URBANISME

187-09-14

Avis de motion – Règlement numéro 726-00-2014 relatif au comité consultatif d'urbanisme et à ses règles de régie interne.

AVIS DE MOTION est donné par madame la conseillère Monique Savard

QU'À une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement numéro 726-00-2014 relatif au comité consultatif d'urbanisme et à ses règles de régie interne.

Adoptée.

188-09-14

Vente de terrain - Site du parc Étienne - Mandat.

CONSIDÉRANT que dans le cadre de son Plan directeur des parcs et espaces verts, la Municipalité de Saint-Amable a procédé à l'inventaire de ses parcs et espaces verts ainsi qu'à une analyse approfondie de leur état et des besoins à long terme;

CONSIDÉRANT la nécessité alors établie de mettre en place une stratégie de mise en valeur et d'amélioration des parcs et espaces verts municipaux;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, la réduction de superficie et la fermeture de certains parcs et espaces verts ont été recommandées, les sommes obtenues de la vente des terrains excédentaires devant être réinvesties entièrement dans l'amélioration et la mise en valeur des parcs et espaces verts conservés;

CONSIDÉRANT qu'il apparaît opportun au conseil de donner suite à ces recommandations;

CONSIDÉRANT que pour la vente du terrain du site du parc Étienne, propriété de la Municipalité, formé des lots 187-10 et 188-43, paroisse de Ste-Julie, il apparaît opportun de mandater M. Frédéric Neault, directeur du Service de l'urbanisme, afin qu'il soit autorisé à agir pour et au nom de la Municipalité et à entreprendre toutes les démarches jugées pertinentes à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Clairette Gemme McDuff, APPUYÉ par madame la conseillère Monique Savard
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE MANDATER le directeur du Service de l'urbanisme, M. Frédéric Neault, afin qu'il soit autorisé à agir pour et au nom de la Municipalité de Saint-Amable et à entreprendre toute démarche jugée pertinente quant à la vente du terrain du site du parc Étienne, propriété de la Municipalité de Saint-Amable, formé des lots 187-10 et 188-43, paroisse de Ste-Julie;

Le terrain en question possède une superficie totale de 1 391,7 m². De forme rectangulaire, ce terrain possède une largeur de façade sur rue de 45,7 m et une profondeur de 30,5 m. Situé dans la zone H-72 telle que définie au règlement de zonage numéro 712-00-2013 et à ses amendements, seules les habitations unifamiliales de structure isolée y sont autorisées. Ledit terrain pourrait être subdivisé afin de permettre la création de plus d'un terrain, conditionnellement au respect des dispositions du règlement de lotissement numéro 702-00-2012;

Les sommes obtenues de la vente devront être versées au fonds spécial pour fins de parcs de la Municipalité.

Courrier reçu:

a) Société d'habitation du Québec (SHQ) :

- Accusé de réception – Résolution du conseil numéro 141-07-14.

b) Municipalité régionale de comté (MRC) de Marguerite-D'Youville :

- Procès verbal – Séance ordinaire du 17 juillet 2014.

VARIA

S/O.

Période de question des citoyens

Un citoyen de la rue Bourgeois explique avoir constaté durant l'été un problème d'accumulation de fientes d'outardes au Parc le Rocher. Le nettoyage réalisé par le personnel municipal peu avant le pique-nique municipal a été apprécié, mais il suggère de le faire plus fréquemment l'été prochain, à défaut de pouvoir faire en sorte que les outardes quittent le Parc.

- Des membres du conseil confirment avoir constaté le problème et sont d'accord avec la suggestion du citoyen. Les services municipaux concernés seront avisés.

Le même citoyen explique avoir appris d'un responsable de la Ville de Boucherville que Saint-Amable en était à la dernière année de l'entente permettant à ses hockeyeurs de pratiquer leur sport à Boucherville. Il craint que Boucherville ne veuille pas renouveler cette entente à son échéance. Le responsable en question aurait même mentionné que Boucherville pouvait mettre fin à l'entente en tout temps.

- Le conseil donne la parole à la directrice générale. Elle explique qu'il reste, à sa connaissance, encore 2 ans fermes à l'entente. Vu les propos rapportés par le citoyen, il y aura des vérifications. Des contacts étant établis avec d'autres villes, nous savons que d'autres glaces sont disponibles ailleurs. Le prix a été un facteur important dans l'entente, mais pas le seul. À supposer donc que Boucherville ne soit plus intéressée ou que le prix ne soit plus intéressant, il y aura des options, mais rien ne laisse penser présentement que tel sera le cas.

Le même citoyen explique avoir appris que vu le manque d'espace pour les

élèves, un terrain a été fourni par la Municipalité à la Commission scolaire pour la construction d'une nouvelle école : est-ce exact? Quelles en sont les modalités?

- Le conseil et la directrice générale expliquent que la Municipalité n'a pas acheté ou fourni à ce jour de terrain à la Commission scolaire. Pour faciliter la compréhension, un résumé de la situation est donné : vu les besoins, la Commission scolaire désire effectivement obtenir une autorisation du Ministère de l'Éducation pour construire une nouvelle école à Saint-Amable. Si le projet est autorisé par le Ministère, ce qui n'a pas encore été fait, la Municipalité devra effectivement fournir un terrain convenable, la Commission scolaire désirant faire construire cette nouvelle école du côté nord de la rue Principale. Les terrains convenables en superficie de ce côté sont présentement à vocation agricole. Ces terrains agricoles coûtent généralement moins cher à acquérir, mais nécessitent une autorisation de construire de la C.P.T.A.Q, laquelle est extrêmement difficile à obtenir. Les membres du conseil comptent faire tout ce qui peut être fait pour aider, mais comme les demandes relatives aux écoles relèvent de la Commission scolaire, laquelle relève du Ministère de l'Éducation, le conseil encourage très fortement les citoyens qui ont ce dossier à cœur à s'exprimer en ce sens aux commissaires scolaires, lors des assemblées des commissaires.

Le même citoyen demande où en sont les démarches pour un vote municipal par district?

- La directrice générale a contacté le D.G.E. à cet effet. On lui a mentionné qu'il était trop tôt pour entreprendre cette démarche, qu'il fallait attendre plus près de la date des prochaines élections, car il y a des règles à suivre pour déterminer le nombre d'électeurs par district, et ce nombre changera certainement d'ici là en raison de l'accroissement continu de notre population. Le conseil entend maintenir le cap. Les démarches seront démarrées en temps utile.

Un citoyen de la rue de Marseille revient sur la question du projet de nouvelle école. Il croit qu'il pourrait être approprié que les élèves du secondaire aillent à l'École secondaire de Mortagne de Boucherville, de telle sorte que l'école François-Williams serait libérée pour offrir de nouvelles places pour les enfants du niveau primaire habitant la Municipalité.

- Des discussions ont lieu sur les avantages et inconvénients d'une telle suggestion qui a déjà été considérée par la Commission scolaire. De nouveau, le conseil encourage le citoyen à faire valoir son point de vue aux commissaires scolaires, lors des assemblées des commissaires.

Toujours au sujet du projet de nouvelle école, un citoyen résidant sur la rue Mgr Coderre se demande s'il ne serait pas plus opportun de faire agrandir les écoles existantes de la Municipalité plutôt que de faire construire une nouvelle école?

- Le conseil explique que les écoles qui pouvaient être agrandies dans la Municipalité l'ont déjà été. Aucune ne dispose présentement de l'espace terrain requis pour un agrandissement. Des explications sont également données au sujet des «cotes de défavorisation» employées par le Ministère, lesquelles font en sorte que les écoles de Saint-Amable sont considérées en milieu défavorisé, requérant plus de services aux élèves.

Le même citoyen demande si, à la connaissance du conseil, le projet d'augmentation du nombre de glaces de hockey à Sainte-Julie est toujours actif?

- Le conseil répond par l'affirmative.

Le même citoyen confirme avoir constaté le problème des fientes d'outardes au Parc le Rocher rapporté plus tôt.

- Le conseil réitère que les services concernés seront avisés de la problématique.

Le même citoyen demande si le projet de nouveau C.P.E. est toujours en actif? Qu'advient-il du parc à proximité si le projet va de l'avant?

- Le conseil et la directrice générale confirment que ce projet vient d'être approuvé par le Ministère de la Famille. La construction du C.P.E. devrait même être entreprise dès le printemps prochain. Quant au parc à proximité, il n'en sera pas affecté et les enfants du C.P.E. pourront en profiter.

Le citoyen demande enfin ce qu'il advient du terrain à l'avant de l'Hôtel de ville et qui devait servir à loger des personnes âgées? Il a appris que celui-ci pourrait faire l'objet d'un développement domiciliaire.

- Le conseil explique que le terrain en question est encore offert par la Municipalité aux promoteurs, mais uniquement pour y ériger un centre pour personnes âgées. Il n'y a donc pas eu de changement quant aux intentions de la municipalité.

189-09-14

Levée de la séance.

L'ordre du jour ayant été épuisé,
IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Poitras,
APPUYÉ par madame la conseillère Monique Savard
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE LEVER et mettre fin à la présente séance du conseil.

La séance du conseil est levée à 20h40

Je, Mario McDuff, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.